

# Charte de Bookpole

**Charte de prestations de services entre tout éditeur – professionnel ou non professionnel – ci-après dénommé : le Client, et Bookpole – S.A.S. au capital de 900 000 € immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 429 624 471 – ci-après dénommé : le Prestataire.**

## 1. Objet

Le Client commande le Prestataire pour fabriquer des livres en impression numérique selon ses spécifications.

Bookpole est un prestataire de services, il n'assure pas la relecture ni la correction du manuscrit qui doit être transmis dans sa forme définitive.

## 2. Obligations du Client

### 2.1. Propriété intellectuelle – Responsabilité

- Le Client déclare qu'il est le seul responsable du contenu de l'œuvre.  
Il n'a pas agi en contrefaçon envers un autre artiste.  
Il affirme qu'il n'a pas reproduit des parties de l'œuvre d'un autre artiste sans son autorisation : toute édition d'écrits, de compositions musicales, de dessin, de peinture ou de toute autre reproduction, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon ; toute contrefaçon est un délit (art. 335-2 du C.P.I.).  
Il ne se livre pas au plagiat de l'œuvre d'autrui, en application du droit dû au respect de l'œuvre.  
Il ne contrevient pas aux lois relatives à la responsabilité pénale ou civile en général :  
Il affirme qu'il ne se livre pas à la diffamation, à l'injure, à l'incitation à la haine ou à la violence, à la discrimination raciale ; qu'il ne tient pas de propos à caractère négationniste, contrevenant à la dignité humaine, ou attentatoires à l'ordre public et aux bonnes mœurs ; qu'il ne porte pas atteinte au droit au respect de la vie privée, à l'indépendance et à l'autorité de la justice, à l'information policière et judiciaire ; qu'il ne se livre pas à la diffusion de fausses nouvelles...
- Le Client garantit Bookpole des conséquences financières directes et indirectes de toute violation de la législation et/ou de la réglementation destinées notamment à la protection de la jeunesse, ou relatives au caractère illicite, outrageant ou diffamatoire des ouvrages qu'il lui confie pour publication et diffusion, et de la conformité de ces ouvrages aux règles de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur.

### 2.2. Droit de retour

Le Client ne peut pas exercer de droit de retour compte tenu du fait que les livres produits par Bookpole sont confectionnés selon les spécifications du Client, donc nettement personnalisés.

### 2.3. Bon de commande

Le Client s'engage à compléter entièrement le bon de commande c'est-à-dire à fournir les informations suivantes :

- Société / Nom, prénom
- Nom de l'auteur, pseudo le cas échéant
- Titre de l'œuvre
- Nombre de pages
- Caractéristiques particulières de l'œuvre
- Adresse de livraison
- Adresse électronique

L'envoi du bon de commande accompagné du règlement vaut commande ferme et définitive.

### 2.4. Perte de l'œuvre

Le Client conserve un double complet de l'œuvre transmise à Bookpole, en conséquence Bookpole ne saurait être tenu responsable de la perte de tout ou partie de l'œuvre.

### 2.5. Divers

- Le Client s'engage à remettre son manuscrit dans sa forme définitive.
- Le Client autorise Bookpole à éventuellement utiliser son livre à titre de démonstration commerciale.

## **3. Obligations du Prestataire**

### 3.1. Droit de refus

- Bookpole ne publie pas les manuscrits contrevenant à la responsabilité civile ou pénale en général. Dans le cas où Bookpole se rendrait compte que l'œuvre porte gravement atteinte aux dispositions légales précitées, il pourra refuser d'exécuter la prestation de publication sur simple notification écrite.
- Bookpole se réserve le droit de refuser les manuscrits manifestement en contradiction avec ses règles de publication pour des raisons techniques ou éthiques.
- En aucun cas, le Client ne pourra prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

### 3.2. Publication

- Bookpole réalise les ouvrages selon les caractéristiques fixées par le Client dans le bon de commande.
- Les ouvrages réalisés sont des produits culturels de première nécessité, répondant à la définition fiscale du livre "un ensemble imprimé, illustré ou non, publié sous un titre, ayant pour objet la reproduction d'une œuvre de l'esprit d'un ou plusieurs auteurs en vue de l'enseignement, de la diffusion de la pensée et de la culture.". Le taux de T.V.A. applicable est de 5,5 %.
- Bookpole imprime l'œuvre en l'état, sans aucun travail de relecture.
- L'ouvrage sera mis en fabrication à l'encaissement du prix complet de la prestation.

- Bookpole s'engage à livrer les exemplaires à l'adresse figurant sur le bon de commande dans un délai de 30 jours suivant l'encaissement du prix de la prestation, sauf cas de force majeure.

#### **4. Résiliation**

Bookpole se réserve le droit de mettre fin à ses prestations de service ; il donnera un préavis de 3 mois aux Clients.

#### **5. Prix**

- Le prix des prestations est déterminé dans le bon de commande. Bookpole peut modifier ses prix à tout moment. Le prix qui sera fixé au moment de la commande restera ferme et définitif pendant la durée de l'exécution de la prestation.
- Le prix des prestations sera payé dans son intégralité au moment de la commande.

#### **6. Gestion des données personnelles**

- En utilisant les services de Bookpole, vous serez amené à nous transmettre des informations personnelles (nom, adresse, adresse électronique). Bookpole s'engage à ne pas donner ces informations à une tierce partie sans votre accord formel, sauf dans la mesure où ces informations seraient nécessaires à la mise en conformité avec les lois applicables, avec des enquêtes de police, ou toute procédure légale nécessitant de telles informations.
- Le Client s'engage à ne pas transmettre de fausses informations à Bookpole ; si c'était le cas, Bookpole se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec le Client.
- Bookpole s'engage à respecter la charte Internet confiance de Vivendi Universal.

#### **7. Loi applicable**

Les présents engagements ont valeur contractuelle et sont soumis à la loi française. Pour tout litige relatif à leur conclusion, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation, Bookpole et le Client font attribution aux tribunaux de Paris.

***LU ET APPROUVÉ,  
A....., le .. / .. / ..***

***SIGNATURE :***